

Communiqué de presse

Le Parc National du Mercantour réunit son 1^{er} Conseil d'administration en 2018, avec de fortes ambitions pour son territoire

Le premier conseil d'administration (CA) 2018 du Parc national du Mercantour s'est tenu au Palais préfectoral de Nice ce lundi 13 mars, sous la présidence de Charles-Ange GINESY.

La séance a permis de balayer des sujets très diversifiés et pour certains hautement stratégiques. C'est ainsi que le CA a notamment validé la convention de rattachement du Parc national du Mercantour à l'Agence française pour la Biodiversité et officialisé via une motion son soutien et son inquiétude vis à vis des moyens alloués par le Ministère de tutelle au Parc national, tant financiers qu'humains.



©Julie MOLINIER/ Parc national du Mercantour

Contact presse : Emmanuel GASTAUD
Tél : +33 (0) 6 84 47 73 59
emmanuel.gastaud@mercantour-parcnational.fr

Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie - BP 1316 - 06006 Nice Cedex 1



Un conseil d'administration bien rempli

Du point de vue financier, la séance a permis de valider le compte financier 2017 de l'établissement, salué pour son très fort taux d'exécution avec plus de 95 % de consommation, ainsi que le 1^{er} budget rectificatif de l'année.

Les administrateurs du Parc ont également pu valider les subventions allouées par le Parc aux associations et aux communes, ainsi qu'approuver les conventions d'application 2018-2020 des communes de Guillaumes et Entraunes.

La convention cadre de mécénat entre la fondation GMF, l'Agence Française pour la Biodiversité et les parcs nationaux de France a pu être validée, offrant des perspectives très positives en matière de soutien financier aux projets de protection des patrimoines, d'amélioration des connaissances scientifiques et de mise en accessibilité des patrimoines et de la Nature.

Le rapport d'activités 2017, touffu, a également été validé et sa version illustrée grand public dévoilée avant une large diffusion.

Les administrateurs ont enfin pu être informés de l'avancement de divers projets structurants en cours, sur lesquels ils ont été amenés à débattre :

- **candidature Unesco** déposée en début d'année,
- lancement des **programmes européens** PITER et PITEM,
- suspension de la **procédure d'adhésion au Parc de Castillon** suite à la démission du Maire,
- présentation de la **stratégie scientifique 2018 - 2022** qui fera l'objet d'un document synthétique qui sera diffusé à la fin du 1^{er} semestre,
- préparation des événements liés aux **40 ans du Parc** en 2019.
- procédure en cours de renouvellement de la **concession de service public du refuge de la Cayolle**,

Des actions ambitieuses et des inquiétudes pour l'avenir

Face à la diversité des actions présentées, à leur niveau d'ambition et aux forts enjeux du Parc national, les administrateurs ont souhaité exprimer leur inquiétude vis à vis du ministère de tutelle, ainsi que leur souhait que les moyens adaptés aux ambitions des parcs nationaux, tant financiers que humains, soient à la hauteur de leurs responsabilités.

Ils ont proposé une motion en ce sens, que vous trouverez ci-jointe.

**MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR
DU 13 MARS 2018**

A la suite de la présentation du compte financier 2017, du rapport d'activité 2017 et des perspectives 2018 sur les moyens alloués par l'État, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour, réuni le 13 mars 2018, souhaite attirer l'attention de Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire sur:

- les difficultés de l'établissement public à assumer ses missions de préservation des patrimoines, d'éducation, de sensibilisation, d'accueil, de développement durable et d'acquisition de connaissances ;
- le fait que la réduction constante des moyens depuis plus de cinq ans va nécessiter un recentrage sur les missions régaliennes ;
- le fait que cet abandon probable des actions de développement durable et d'accompagnement du territoire va à l'encontre de la volonté du législateur exprimée dans la loi du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux ;

Sur proposition de son président, la motion suivante est adoptée :

- le conseil d'administration demande à ce qu'une politique ambitieuse pour les Parcs nationaux soit réaffirmée et en cohérence avec les besoins de la société française ;
- que les moyens de l'État puissent restés concentrés sur les Parcs nationaux existants et complétés par les moyens de l'État au niveau régional et local ;

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à Nice, le 13 mars 2018

Le président
du conseil d'administration

Charles-Ange GINESY